



SYNDICAT MIXTE
ENVIRONNEMENT
SUD LOZÈRE

AIRE DE COMPOSTAGE PARTAGÉ **LE GUIDE**



PRÉVENIR



COMPOSTER



TRIER



COLLECTER

POURQUOI COMPOSTER ?



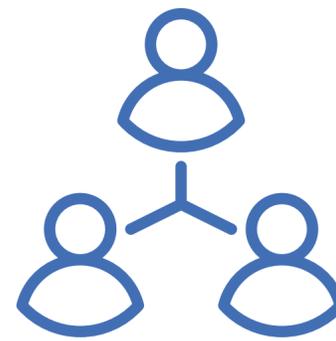
ÉCOLOGIQUE

- Je réduis le volume de mes ordures ménagères et empêche des pollutions lors du traitement.
- J'évite le transport des biodéchets qui sont constitués en moyenne de 80% d'eau.
- En compostant, je restaure le cycle naturel de la matière organique en redonnant à la terre ce qu'elle a donné et j'agis contre le changement climatique.



ÉCONOMIQUE

- En baissant le volume de mes ordures ménagères, j'agis sur le coût de collecte et de traitement de mes déchets et j'influe sur les dépenses du service public de gestion des déchets.
- En compostant, je produis un compost assurant le retour au sol de la matière organique et m'évitant l'achat en jardinerie.



SOCIAL

- L'aire de compostage partagé est un lieu de partage et d'échange. Elle me permet de rencontrer mes voisins et de participer à un projet collectif.
- Je peux devenir référent de site et assurer des missions de service public.

COMMENT ÇA MARCHE ?



1

BAC DE MATIÈRE SÈCHE

Un module contenant la matière sèche (broyat/structurant) pour maintenir l'équilibre au sein du compost.

Il ne doit jamais être vide.



2

BAC D'APPORT

C'est dans ce bac que l'on apporte les biodéchets frais. un apport de structurant doit être fait à chaque apport de biodéchets (50/50). Une fois rempli, un retournement doit se faire dans le bac de maturation ou dans ce même bac.



3

BAC DE MATURATION

plus aucun apport ne doit être effectué dans ce contenant. La matière est laissée au repos en vue de sa décomposition par la macrofaune du compost.

4 RÈGLES D'OR DU COMPOSTAGE



PRÉDÉCOUPER LES
BIODÉCHETS



ÉQUILIBRER LES
APPORTS



APPORTER DE
L'OXYGÈNE

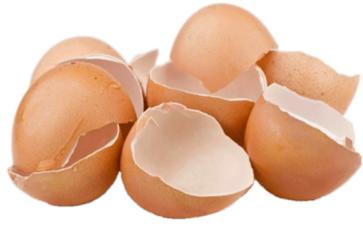


ASSURER UNE
BONNE HUMIDITÉ

LES BIODÉCHETS AUTORISÉS



Fruits et légumes



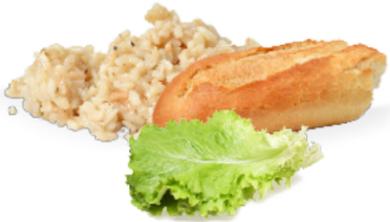
Coquilles d'œufs écrasées



Marc de café et sachet de thé



Produits laitiers



Restes de repas végétales, animales et céréales (pains en morceaux)



Coques de fruits secs concassés



Serviettes en papier, essuie-tout



Petits déchets verts : fleurs fanées, feuilles, entretien jardinières, etc.



INTERDITS



Litières



Os et coquillages



Emballages plastiques et biodégradables



Déchets verts : tontes, branches, etc.



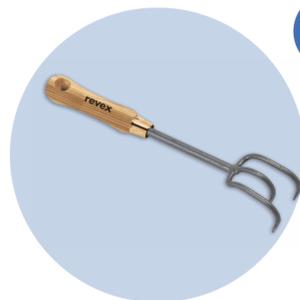
Cendres et poussières

LES BONS GESTES



1 JE DÉPOSE MES BIODÉCHETS DANS LE BAC D'APPORT

Préalablement, j'ai trié mes déchets organiques en respectant les consignes de tri et je les ai prédécoupé en petits morceaux afin d'optimiser la phase de décomposition.



2 JE MÉLANGE LA PARTIE SUPÉRIEURE

J'utilise la griffe à disposition sur le site et brasse mon apport avec la matière déjà présente à la surface pour apporter de l'oxygène.



3 J'AJOUTE LA MATIÈRE SÈCHE

je prélève dans le bac de structurant, une portion de broyat (autant que mon volume de biodéchets) et je recouvre mon apport. Astuce : j'utilise mon bioseau comme outil de mesure.

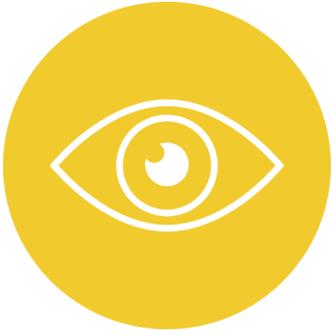


4 JE FERME LE COUVERCLE

En cas de dysfonctionnement, je préviens le référent du site et/ou le Syndicat.

COMMENT UTILISER LE COMPOST PRODUIT ?

En règle générale, le compost produit sur un site de compostage partagé peut être utilisé après minimum 6 mois de maturation.



IL EST DE COULEUR SOMBRE



IL A UNE ODEUR DE SOUS-BOIS



IL PRÉSENTE UNE TEXTURE UNIFORME ET HOMOGÈNE

LE COMPOST PEUT S'UTILISER À DIFFÉRENTS STADES DE MATURATION :

COMPOST JEÛNE - 6 À 8 MOIS : UTILISATION EN PAILLAGE

La matière continue de se décomposer au sol et distribue plus d'éléments nutritifs tout en permettant une couverture du sol (= moins d'arrosage, occultation, protection aux aléas climatiques, etc...).

Les déchets verts du jardin sont également de très bons supports de paillage (tontes de gazon, feuilles mortes, broyat de végétaux, etc...).

A UTILISER DE PRÉFÉRENCE AU PRINTEMPS OU DÉBUT D'ÉTÉ.

COMPOST MATURE - 8 À 12 MOIS : UTILISATION AU SOL DANS LE JARDIN OU EN REMPOTAGE

Dans le jardin, déposer le compost à la surface du sol et griffer pour l'incorporer à la terre.

Ou en mélange avec du terreau en repotage (1/3 de compost pour 2/3 de terreau).

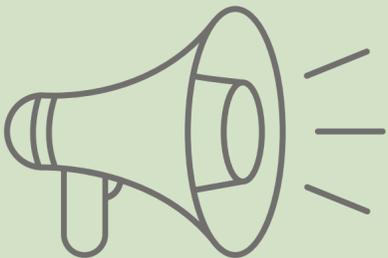
A UTILISER À L'AUTOMNE ET LORS DES CULTURES D'ÉTÉ.



**ATTENTION CERTAINES PLANTES NE NÉCESSITENT PAS D'APPORTS DE COMPOST : AIL, OIGNON, ÉCHALOTE...
AU CONTRAIRE, D'AUTRES PLANTES SONT EXIGEANTES : 3 À 5 KG DE COMPOST/M² : TOMATES, COURGES, RHUBARBES**

DEVENIR RÉFÉRENT DE SITE

Dans le cadre de son fonctionnement, un site de compostage nécessite un suivi régulier afin de garantir le bon déroulement et les bonnes pratiques. Ainsi, les agents communaux seront investis dans cette fonction de contrôle mais nous recherchons également des personnes bénévoles qui souhaitent s'impliquer en devenant référent de site. Le Syndicat vous accompagnera et vous formera à cette mission. Les tâches pour assurer le bon fonctionnement du site sont :



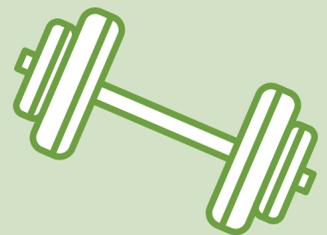
COMMUNIQUER LES BONNES PRATIQUES DE COMPOSTAGE



VEILLER AU BON DÉROULEMENT DU COMPOSTAGE



CONTRÔLER LE NIVEAU DE MATIÈRE SÈCHE



PARTICIPER AU RETOURNEMENT ET À LA DISTRIBUTION DU COMPOST



SYNDICAT MIXTE
ENVIRONNEMENT
SUD LOZÈRE

Saint-Julien-du-Gourg
48400 Florac-Trois-Rivières



06 68 42 48 48



l.martin@environnement
sudlozere.fr



communauté de communes
DES CÉVENNES AU MONT LOZÈRE

06 64 10 33 59

t.rouxel@environnement
sudlozere.fr



Pour connaître l'actualité du syndicat, suivez nous sur :

ENVIRONNEMENTSUDLOZERE.FR